

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 31 mai 2023

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 31 mai 2023, a examiné **un** projet de loi du pays, adopté **30** arrêtés et examiné **54** dossiers d'étrangers.

### Projet de loi du pays

---

#### Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays relative au domaine public de l'eau de la Nouvelle-Calédonie et à la protection de la ressource en eau.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Pour une meilleure gestion du domaine public de l'eau et protection de la ressource en eau ».*

*Le membre du gouvernement, Jérémie Katidjo Monnier a participé à la réunion du gouvernement en visioconférence depuis la Métropole.*

### Arrêtés du gouvernement

---

#### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prononcé la fermeture complète de l'établissement recevant du public (ERP) de type 5 (lieu de culte), « Synagogue de Nouméa », situé 4, rue du Capitaine Perraud à Nouméa.

Le comité territorial de sécurité (CTS) a constaté que l'établissement, qui n'est pas référencé dans la base de données des ERP, présente « *un risque non négligeable de péril et de rupture des ouvrages en béton si rien n'est entrepris pour sécuriser les zones* », ainsi que l'indique l'avis technique du 16 mai 2023.

## Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide à la mise en stage pour les étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré, au titre de l'année 2023. Cette indemnité est de 10 000 francs par semaine de stage.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant total de 110 500 000 francs aux associations retenues dans le cadre de la convention F1 – ICO – Opération « Plan jeunesse outre-mer : parcours d'excellence et projets innovants », au titre de l'exercice 2023.

Le montant des subventions est réparti ainsi :

Bénéficiaires	Montant des subventions en francs
Association foyer tutorat – Nouméa	39 000 000
Association foyer des étudiants de la province des Îles Loyauté	19 000 000
Association Jules Garnier pour un juvénat lycéen – Nouméa	9 000 000
Association Tutorat d'excellence Hmelöm Do Kamo - Nouméa	9 000 000
Association INAATR des îles Loyauté	19 500 000
Association IN'DEX Nord - Poindimié	15 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>110 500 000</b>

L'opération « Plan jeunesse outre-mer : parcours d'excellence et projets innovants » a été conçue dans le but de réduire autant que possible les inégalités structurelles présentes au sein des parcours scolaires des élèves et des étudiants issus de milieux modestes. En outre, ce parcours prévoit d'améliorer les résultats au baccalauréat et d'augmenter le taux d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur de ces élèves.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'opération de fonctionnement « Plan jeunesse outre-mer : parcours d'excellence et projets innovants » fait l'objet d'une convention, prolongée jusqu'au 31 décembre 2023. Elle était auparavant mise en œuvre et exécutée dans le cadre du contrat de développement État/Inter-collectivités 2017-2021.

## Au visa de Yannick Slamet, de Gilbert Tyuienon et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le versement aux communes, de la somme de 241 387 200 francs, au titre de la redevance communale d'immatriculation pour l'année 2022.

## Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les prix maxima d'achat et de cession des pommes de terre d'origine locale et importées par l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF).

Afin de s'ajuster à la hausse du coût des charges et des intrants (énergie, engrais, matériel), les prix d'achat aux producteurs augmentent de 20 francs pour toutes les catégories de pommes de terre. Pour rappel, la dernière revalorisation date de 2020. D'autre part, la prime de précocité ajoutée au prix d'achat et de vente pour les pommes de terre de catégorie I (pommes de terre de table) livrées mûres à l'OCEF avant le 31 août, passe de 10 francs à 20 francs.

De plus, sur proposition de l'OCEF, le gouvernement a également instauré une prime à la qualité de 10 francs/kg pour les lots de pommes de terre respectant un taux de rebus inférieur à 15 %.

Ainsi, les prix d'achat et de vente des pommes de terre d'origine locale sont fixés comme suit :

Catégorie	Achat	Vente
I – Variétés à haute productivité, pommes de terre de table	120 F/kg	240 F/kg
II – Variétés à faible productivité, pommes de terre utilisées pour la transformation	95 F/kg	169 F/kg
III – Pommes de terre à chair ferme	174 F/kg	307 F/kg
IV – Pommes de terre de spécialité	220 F/kg	353 F/kg

Enfin, la flambée des cours internationaux a causé une perte de marge de l'OCEF sur les pommes de terre importées. Pour pallier cette importante perte financière, la marge des pommes de terre importées est revalorisée, de telle sorte que leurs prix de vente ne puissent être inférieurs à ceux des pommes de terre d'origine locale de même catégorie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'institut agronomique calédonien (IAC) à importer, à titre dérogatoire, 18 kilogrammes de semences d'agrumes en provenance de Corse (France). Cette dérogation est octroyée à l'IAC dans le cadre de ses missions d'expérimentation, de recherche et de diversification sur les espèces fruitières.

## Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-839/GNC du 22 juin 2021 portant autorisation d'exploiter la centrale éolienne de Négandi de la société Alizés Énergie sur la commune du Mont-Dore.

En raison de la crise Covid et de la guerre en Ukraine, qui ont fortement impacté les livraisons des pièces nécessaires aux travaux, la date limite de mise en service de la centrale éolienne de Négandi est prolongée d'un an, soit jusqu'au 22 juin 2024,.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-835/GNC du 22 juin 2021 portant autorisation d'exploiter la centrale photovoltaïque Fenije PV de la société Elanye Énergie, filiale de la société Alizés Énergie, sur la commune de Lifou.

La date limite de mise en service de son installation est reportée d'un an, soit jusqu'au 22 juin 2024, en raison de conflits coutumiers et fonciers qui ont retardé les travaux et nécessité leur arrêt.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2020-1301/GNC du 25 août 2020 portant notamment autorisation d'exploiter sur la commune de Canala, la centrale photovoltaïque PV Ciu. En raison de conflits coutumiers et fonciers, aujourd'hui résolus, qui ont retardé les travaux, la mise en service de l'installation a été reportée d'un an, soit jusqu'au 25 août 2024, sur demande de la société Alizés Énergie.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'exploitation de la centrale photovoltaïque sur toiture, dénommée « Centrale photovoltaïque Carrefour Kenu-In », en autoconsommation, de la Société de distribution et gestion.

La centrale est destinée à la consommation de la Société de distribution et gestion et lui permettra de couvrir environ 20 % de ses besoins énergétiques.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2019-1797/GNC du 13 août 2019 portant autorisation d'exploiter la centrale biogaz Gadji Énergie sur la commune de Païta. La société Enercal Energies nouvelles a transféré son autorisation d'exploitation à la société Gadji Energie qui comprend les sociétés actionnaires suivantes : Enercal Energies nouvelles (51 %), Winéo (24,9 %) et la SARL Katchii (24,1 %)

D'autre part, la mise en service de l'installation est reportée de 18 mois, soit jusqu'au 25 février 2025.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-805/GNC du 15 juin 2021 portant autorisation d'exploiter les centrales photovoltaïques de Wadrilla et de « Jomessy PV », à Ouvéa.

En raison du retard pris pour la mise en service du système de stockage centralisé indispensable à l'absorption de cette nouvelle énergie photovoltaïque, la date de mise en service des installations est reportée de deux ans, soit jusqu'au 15 juin 2025.

### Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la mise à disposition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 4 ares environ au profit de l'office des postes et télécommunications (OPT), pour une durée de dix ans. Cette parcelle située à La Coulée, au Mont-Dore, est destinée à l'implantation d'une station de télécommunication mobile pour desservir les habitants du secteur.

## Au visa de Mickaël Forrest et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de 200 000 francs à l'association « JMMJ » dans le cadre de la participation de l'artiste KaMei aux festivités du 14 juillet 2023, organisées sur la Gold Coast, en Australie. L'aide financière contribuera au déplacement de l'artiste et de quatre de ses musiciens.

## Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la liste de diplômes assimilés à ceux exigés pour se présenter aux concours ou recrutements sur titres permettant l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie. Les diplômes suivants délivrés en Australie, sont ainsi assimilés à ceux exigés en Nouvelle-Calédonie pour présenter certains concours et être recruté sur titre :

Diplômes	Accès dans la fonction publique de Nouvelle-Calédonie
Master of science, majoring in tropical biology and conservation, délivré par James Cook University	Recrutement sur titre dans les corps des ingénieurs 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> grade, techniciens 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> grade et techniciens adjoints 1 <sup>er</sup> grade dans le domaine d'activité de l'économie rurale des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie et le domaine d'activité de l'économie rurale et de l'environnement de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics.
	Concours externes d'accès aux corps de catégorie A du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie, des cadres d'emplois des personnels de la filière administrative des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics et au corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie.
Master of applied science, protected area management, délivré par James Cook University	Concours externes d'accès aux corps de catégorie B des cadres d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie, des cadres d'emplois des personnels de la filière administrative des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics, du domaine d'activité de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie, de l'aviation civile, au corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie, au corps des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance et au corps des officiers publics coutumiers de la Nouvelle-Calédonie.
	Concours externes d'accès au corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert deux concours externes pour le recrutement dans le corps des attachés d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, le 21 juillet pour le premier concours et le 29 juillet 2023 pour le second concours.

34 postes sont ouverts à ces concours :

- **six** pour le gouvernement ;
- **six** pour la province Sud ;
- **quatre** pour la province Nord ;
- **un** pour l'établissement provincial de l'insertion, de la formation et de l'emploi (EPEFIP) ;
- **un** pour l'agence sanitaire et sociale de Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) ;
- **deux** pour le groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles en Nouvelle-Calédonie (GIEP NC) ;
- **douze** pour la ville de Nouméa ;
- **deux** pour la commune de Lifou.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titre pour le recrutement dans le corps des éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé à 14 le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titre pour le recrutement dans le corps des animateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie.

Douze postes sont ouverts au titre du premier concours et deux postes au titre du second concours.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé à deux le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titre avec épreuves pour le recrutement dans le corps des cadres techniques de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

Un poste est ouvert au titre du premier concours et un poste au titre du second concours.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé à deux le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des techniciens 2<sup>e</sup> grade en tant que technicien supérieur de la météorologie du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie.

Un poste est ouvert au titre du premier concours et un poste au titre du second concours.

### **Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le règlement intérieur du conseil du handicap et de la dépendance.



## Au visa de Thierry Santa et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'institut national de recherche sur l'eau et l'atmosphère néo-zélandais (*The National Institute of Water and Atmospheric Research - NIWA*) à mener une campagne scientifique dans le parc naturel de la mer de Corail entre le 24 mai et le 12 juin 2023, à bord du navire de recherche *Research Vessel Tangaroa*.

La mission de l'équipe scientifique consiste en différentes opérations :

- le contrôle, l'entretien, le remplacement ou la réparation de deux bouées du réseau DART (*Deep ocean Assessment and Reporting of Tsunami*) déployées en 2021 afin de fournir une détection et une prévision efficace des tsunamis ;
- le déploiement de cinq bouées dérivantes Argo, dans le cadre d'un programme scientifique conduit par la commission océanographique intergouvernementale de l'Unesco (COI) et par l'organisation météorologique mondiale, afin de pouvoir observer en temps réel la température et la salinité de la surface jusqu'à 1000 mètres de profondeur ;
- la réalisation de mesures en cours de navigation sur les propriétés de surface de l'océan (température, salinité, turbidité...)
- la réalisation de relevés bathymétriques pour cartographier le fond marin ainsi que des relevés d'acoustiques sur les écosystèmes pélagiques de haute mer.

Dans un délai de six mois après la campagne, le NIWA transmettra un rapport de mission ainsi que tous les documents produits valorisant les informations obtenues au service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche de la Nouvelle-Calédonie.

Les données recueillies par les dispositifs de surveillance des tsunamis seront accessibles par la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR).

Les données acoustiques (sondeur multifaisceaux, sondeur de pêche, sondeur de sédiments, sondeur océanographique...) seront transmises au service géologique de la Nouvelle-Calédonie.

## Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié le livre III du code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie.

Il prévoit désormais la possibilité pour le gouvernement de fixer, par voie d'arrêté, une liste de risques bénéficiant d'un régime de dérogation de droit. L'objectif est de permettre à la collectivité de connaître le volume de contrats souscrits par dérogation et d'avoir ainsi une information au plus juste de l'activité de l'assurance en Nouvelle-Calédonie. Les procédures de demande de dérogation sur dossier sont par ailleurs précisées.

La démarche d'agrément pour les entreprises ayant leur siège social en France et relevant de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est également simplifiée. Pour toutes les autres entreprises dont le siège n'est pas situé en Nouvelle-Calédonie mais qui relèvent d'une autorité de contrôle partenaire autre que l'ACPR, les pièces restent identiques à l'exception du programme d'activité.

Enfin, le texte liste les éléments que doivent communiquer les entreprises d'assurances lors du compte-rendu annuel, avec pour objectif d'uniformiser les données.

### Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de cinq millions de francs à l'association jeunesse environnement social culture animation et loisir (JESCAL) pour réaliser des travaux d'entretien dans le lit mineur de la rivière Poya, située sur la commune.

## Arrêtés de nomination

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Didier Vin-Datiche en qualité de directeur général des Enseignements de la Nouvelle-Calédonie.

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné des praticiens du centre territorial hospitalier (CHT) Gaston Bourret en qualité de chefs de service, en l'absence de candidatures. Sur proposition de la commission médicale d'établissement, de la direction du CHT Gaston Bourret, ainsi que du médecin inspecteur de santé publique de la Nouvelle-Calédonie, les médecins suivants sont ainsi désignés pour une durée d'un an :

- Hervé Guégan, chef du service de chirurgie vasculaire, thoracique et angiologique ;
- Erick Camus, chef du service de gynécologie obstétrique ;
- Gaël Guyon, chef du service de pédiatrie-dispositif d'actions médico-sociales précoces (DAMSP).

### Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé de trois mois les fonctions de Laure Virapin en qualité de directrice de l'agence rurale.

### Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Karim Ouni en qualité de directeur des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT) de la Nouvelle-Calédonie, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

### Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Séverine Bonnardel en qualité de directrice par intérim de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC), pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.



## Arrêtés de désignation

---

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la composition de la commission de concertation en santé mentale (CCSM). Cette instance de gouvernance a pour mission principale de déterminer collectivement les orientations et les plans d'actions et de faciliter leur mise en œuvre et leur évaluation. La CCSM est composée comme suit :

- le membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de la santé ou son représentant (préside la CCSM) ;
- le président de l'assemblée de la province Sud ou son représentant ;
- le président de l'assemblée de la province Nord ou son représentant ;
- le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté ou son représentant ;
- le président de la commission de la santé du congrès de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- le président du Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- le président du conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- le président du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert Bousquet ou son représentant ;
- le directeur de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT) ou son représentant ;
- un maire désigné par l'association des maires de Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- un maire désigné par l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- le président de l'Organe de l'ordre des médecins de Nouvelle-Calédonie ou son représentant.

Les membres suivants assistent aux séances de la commission avec voix consultative :

- le directeur des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie ;
- les directeurs des directions provinciales en charge de la santé ;
- le directeur du CHS Albert Bousquet ;
- le directeur de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) ;
- le coordonnateur du réseau santé mentale.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **cinq** demandes de titre de séjour. Il a accordé **19** autorisations de travail, **28** renouvellements d'autorisation de travail et modifié **deux** autorisations de travail.

\*            \*  
\*            \*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.